

Règlements sur la location d'un espace pour une embarcation soit au quai ou sur le support à bateaux.

Qui peut louer une place?

-tout propriétaire non-riverain du domaine Lac Webster.

Date d'utilisation des équipements?

-Du 1^{er} mai au 31 octobre inclusivement (6 mois). Avant et après ces dates, aucune embarcation ne sera tolérée.

Ratio?

-Une place par adresse civique (non-riverain)

Coût?

15\$ pour une place soit au quai ou au support à bateaux, selon la disponibilité.

Une priorité sera accordée aux locataires de l'année précédente selon leur intérêt et dans les limites du 15 avril au 30 avril de chaque année.

Comment réserver?

Par courriel : **locationlacwebster@gmail.com**

À partir du : 15 avril seulement, suivi du paiement intégral dans un délai de deux semaines après la date votre réservation (par virement bancaire)

Seuls ceux qui auront payé la totalité recevront une confirmation écrite de leur réservation. Un numéro vous sera assigné selon votre choix (quai ou support).

Le quai possède 4 places pour pédalos ou chaloupes.

Le support possède 9 places pour kayaks, canots ou planches à voile.

Note : Toute embarcation fautive sera enlevée sans préavis soit du quai ou du support à bateaux.

Chaque locataire s'engage à respecter tous les règlements suivants :

-Il dégagera de toute responsabilité le Regroupement du Domaine Lac Webster (RDLW) pour tout vol, vandalisme, bris ou accident se rattachant aux équipements, embarcations et à la manipulation de ceux-ci.

-Chaque locataire (ou ses invités) devra s'assurer de la sécurité de son embarcation, c'est-à-dire, un dispositif contre le vol et que celui-ci est bien disposé (au quai ou au support) pour ne pas nuire à la sécurité des autres locataires ainsi qu'à l'accès de leur embarcation. Assurez-vous que votre embarcation est bien arrimée en tout temps.

-Tout utilisateur d'embarcations devra porter une attention particulière à la sécurité des baigneurs de la plage.

-Chaque locataire (ou ses invités) est responsable du bris qu'il occasionne sur le quai et/ou sur le support à bateaux. Le coût de réparation lui sera facturé et le contrat de location pourrait être résilié.

-Il est interdit de modifier le quai ou le support sans le consentement du responsable de la location.

-Il y aura résiliation du contrat si les règlements ci-haut mentionnés ne sont pas respectés.

Responsable de la location : Chiraz Besbes